

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 9 juin 2021 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville  
par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Assistant-greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie  
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
M. Jocelyn Pausé, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE21 1011**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 juin 2021, en y retirant les points 40.003, 60.003, 60.004 et 60.005 et en y ajoutant les points 20.047, 20.048, 20.049, 30.031, 30.032, 30.033, 40.014, 60.006 et 60.007.

Adopté à l'unanimité.

**CE21 1012**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 14 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE21 1013**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE21 1014**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art avec Artificiel, représenté par Alexandre Burton, artiste et Philippe Allard, artiste, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Passages exothermiques » intégrée au Centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 517 387,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1210552002

---

**CE21 1015**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 197 933,96 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et des accessoires de marque Taser X2 pour le maintien des compétences au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat accordé à M.D. Charlton Co Ltd. (CG20 0269), majorant ainsi le montant total du contrat de 381 428,68 \$ à 579 362,64 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1217026001

---

**CE21 1016**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 125 461 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Division planification et développement de la mobilité;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil dans le cadre de la mise en service d'une navette fluviale entre le parc de la Promenade-Bellerive (Montréal) et l'île Charron (Longueuil) afin de permettre l'installation du quai à l'Île Charron et de le conserver à cet emplacement pendant la totalité de la période d'opération de la saison estivale 2021;
- 2- d'accorder, au seul soumissionnaire, Croisières Navark inc. ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'opération d'un service de navette fluviale entre le parc de la Promenade-Bellerive (Montréal) et l'île Charron (Longueuil), pour la saison estivale 2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 137 395,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18762, conditionnellement à l'approbation de l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1210160001

---

**CE21 1017**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier l'entente-cadre au montant de 617 243,29 \$, taxes incluses, accordé à Multi-Distribution Industrielle, approuvée par la résolution CG20 0569, relativement à l'acquisition d'avertisseurs de fumée pour une période de trois ans, avec une option de prolongation de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1213838002

---

**CE21 1018**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans durant laquelle Équipements Plannord Itée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de véhicules authentiques OEM de marque Prinot, pour une somme maximale de 2 871 563,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18362;
- 3 - d'autoriser une dépenses de 430 734,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Équipements Plannord Itée;
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1215382004

---

**CE21 1019**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat à Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la cour municipale du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, pour une période de sept ans, soit du 17 juin 2021 au 16 juin 2028, avec une option de prolongation de 36 mois, pour une somme maximale de 20 859 436,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17669;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 58 400 \$ en 2021 en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération;

- 4 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information (STI) pour les années 2022 à 2027 pour les montants indiqués au sommaire décisionnel et récurrent à compter de 2027;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Fujitsu Conseil (Canada) inc.;
- 6 - d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du STI, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 7 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1216634001

## CE21 1020

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de trois ou quatre saisons hivernales, avec une année de prolongation, les contrats pour l'exécution des services de déneigement clés en main, pour les arrondissements de Lachine, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, du Plateau-Mont-Royal et du Sud-Ouest, aux prix de leurs soumissions, soit les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18734;

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
9055-0344 Québec inc.	S-O-103-2125	9 137 994,78 \$
Construction Larotek inc.	MHM-105-2124	3 563 407,81 \$
Déneigement Moderne inc.	MHM-106-2124	4 139 918,20 \$
	MHM-107-2124	3 877 063,10 \$
Environnement Routier NRJ inc.	OUT-101-2125	10 976 509,59 \$
Les Entreprises Canbec Construction inc.	S-O-104-2125	7 265 540,31 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	PMR-101-2125	10 939 227,39 \$
	PMR-102-2125	11 313 221,81 \$
Les Excavations Payette Ltée	MHM-108-2124	4 210 167,78 \$
Pavages d'Amour inc.	LAC-102-2125	3 931 997,76 \$
Pépière et Paysagiste Marina inc.	LAC-104-2125	3 747 386,61 \$
Sanexen Services Environnementaux inc.	MHM-109-2124	4 536 204,24 \$
<b>TOTAL</b>		<b>77 638 639,39 \$</b>
<b>TTC : Toutes taxes comprises</b>		

- 3- d'autoriser une dépense de 3 881 931,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 11 645 795,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement des firmes précédemment nommées;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1217711003

---

**CE21 1021**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle 9373-5942 Québec inc. (Signalisation A.M.C.), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une somme maximale de 2 377 708,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18675;
- 3 - d'autoriser une dépenses de 356 656,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités`
- 4 - d'autoriser une dépenses de 237 770,89 \$, taxes incluses, à titre de contingences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire.
- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1214983004

---

**CE21 1022**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des métaux bruts, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18737;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Métal M-Pact inc.	Lot 3	186 596,38 \$
Métal M-Pact inc.	Lot 4	44 111,77 \$
Acier TAG inc.	Lot 5	84 944,15 \$
Acier TAG inc.	Lot 6	4 375,03 \$
Acier TAG inc.	Lot 7	12 450,93 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 69 212,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les lots 3- 4;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 531,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les lots 5-6-7;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Métal M-Pact inc. pour le lot 3;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le budget de fonctionnement des ateliers mécanique du SMRA et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des métaux bruts, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18737;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Métal M-Pact inc.	Lot 1	1 111 495,16 \$
Métal M-Pact inc.	Lot 2	440 009,33 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 467 837,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les lots 1-2;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Métal M-Pact inc. pour les lots 1 et 2;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le budget de fonctionnement des ateliers mécanique du SMRA et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1215382007

---

### **CE21 1023**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 848 981 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463316;
- 2- d'autoriser une dépense de 684 898,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 107 579 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Clean Water Works inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1217231039

---

**CE21 1024**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 \$, taxes incluses, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 2 229 572,21 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc (CG19 0324), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 8 301 133,20 \$ à 8 870 478,77 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1219057007

---

**CE21 1025**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc. , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conduites d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gauthier et Bordeaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 866 300 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 462810;
- 2- d'autoriser une dépense de 486 630 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 454 017,15 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 185 459,74 \$, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1217231050

---

**CE21 1026**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de 42 détecteurs véhiculaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 341 219,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466650;
- 2 - d'autoriser une dépense de 34 121,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 34 121,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1212968003

---

**CE21 1027**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réaménagement du square Chaboillez, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 246 589,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460310;
- 2- d'autoriser une dépense de 186 988,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Bau-Québec ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1217231044

---

**CE21 1028**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Construction N.R.C. Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques de signalisation lumineuse, à 25 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 240 119,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466619;
- 2 - d'autoriser une dépense de 48 023,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1212968011

---

**CE21 1029**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
  - 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 374 408,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463218;
  - 3- d'autoriser une dépense de 921 107,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
  - 4- d'autoriser une dépense de 334 959,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
  - 5- de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
  - 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- Adopté à l'unanimité.

20.016 1217231026

---

**CE21 1030**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Crevier et Poirier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 208 351,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 401620;
- 3- d'autoriser une dépense de 321 639,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 410 915 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Excavation Gricon (3286916 Canada inc.);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1217231047

---

**CE21 1031**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-De-Coubertin, de l'avenue De La Salle à la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 23 965 406,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 450030;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 797 589,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 259 497,95 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Demix Construction, une division de CRH Canada inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1217231036

---

**CE21 1032**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un système de mitigation des variations de pression dans les bassins de contact d'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 25 282 372,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10361;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 528 237,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 264 725 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire total de 1 149 226 \$, net de taxes, répartie comme suit : 331 431 \$ à compter de l'année 2023 pour l'ajout de 3,29 ressources additionnelles, et 817 795 \$ supplémentaire à compter de l'année 2024 pour les coûts d'opération et d'entretien;
- 6 - de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 7 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1216843001

---

**CE21 1033**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à 9200-2088 Quebec inc. / Duroking Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins, entre les rues Saint-Laurent et Saint-Denis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 22 459 251 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460720;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 697 911,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 2 344 497,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 94 068,34 \$, taxes incluses (contrat entente : 85 516,67 \$ + contingences : 8 551,67 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville, et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6 - procéder à l'évaluation de rendement de 9200-2088 Quebec inc. / Duroking Construction.
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1217231037

---

**CE21 1034**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 111 400 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460526;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 230 523,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 469 407,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation de rendement de Foraction inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1217231045

---

**CE21 1035**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de voirie et d'électricité dans les dépôts à neige Ray-Lawson, Armand-Chaput et la chute à neige de la Salle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 421 147 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 446311;
- 3 - d'autoriser une dépense de 242 114,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 126 801,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1217231043

---

**CE21 1036**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à CMS Entrepreneurs généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau potable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Sainte-Catherine et Adam ainsi que dans les avenues Bennett et William-David, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 152 164,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 411410;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 031 216,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 789 940,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5- de procéder à l'évaluation de rendement de CMS Entrepreneurs généraux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1217231035

---

**CE21 1037**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau principale, de voirie et d'éclairage dans la rue Des Carrières, de l'avenue Christophe-Colomb à la rue de Normanville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 531 954,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 414710;
- 3- d'autoriser une dépense de 555 425,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 589 527,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1217231042

---

**CE21 1038**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Charex inc, soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation ainsi que des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et Périnault - (Laurentien-Lachapelle, Phase III), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 747 288,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 443610;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 256 562,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 537 842,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour les travaux de déplacement de la conduite de gaz existante dans la rue Lachapelle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 106 544,49 \$ taxes et contingences incluses;
- 6- procéder à l'évaluation de rendement de Charex inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1217231022

---

**CE21 1039**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 493 053,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour compléter des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du contrat 308301 (Phase 2 - projet de réaménagement des axes Laurentien-Lachapelle) accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CM19 0576), majorant ainsi le montant total du contrat de 29 529 614,05 \$ à 30 022 667,84 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1217231041

---

**CE21 1040**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 1 256 453,10 \$, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la modification dans la source de financement apportée à l'intervention du Service des Finances pour la certification de fonds, afin de financer un coût net de 13 214 267,03 \$, par le Règlement d'emprunt 16-062, dans le cadre du contrat accordé à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1217231032

---

**CE21 1041**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de recherche de gré à gré par lequel l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec en Outaouais et le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal s'engagent à fournir les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant une enquête populationnelle sur harcèlement de rue à Montréal pour une somme maximale de 99 500 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente de recherche;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1218329003

---

**CE21 1042**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, au seul soumissionnaire, SIMON Management inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'inspection de chambres de vannes d'aqueduc souterraines sur le réseau principal d'aqueduc, pour une période de 36 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 217 795,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18640;
- 3- d'autoriser une dépense de 210 889,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de SIMO Management inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1213759001

---

**CE21 1043**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre pour le lot 1, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'architecture et ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 4 374 034,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18162;

<u>Firmes</u>	<u>Article</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GMAD et Les Services EXP inc.	Lot 1 Patrimoine	4 374 034,35 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 093 508,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 546 754,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de GMAD et Les Services EXP inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1215965001

---

**CE21 1044**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat par lequel la seule firme soumissionnaire La Compagnie Keleny (Keleny inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaire requis par la Cour municipale de Montréal, pour une période de deux ans, à compter du 17 juin 2021 jusqu'au 16 juin 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 827 665,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18365;

Soumissions conformes	Lots	Montants (avant les taxes)	Montants (taxes incluses)
Keleny inc.	Lot 1	209 120 \$	240 435,72 \$
	Lot 2	1 380 500 \$	1 587 229,88 \$
Total		1 589 620 \$	1 827 665,60 \$

- 3- de procéder à l'évaluation de rendement de compagnie Keleny (Keleny inc.) pour le lot 2;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1212085001

---

**CE21 1045**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de quatre ans, de juillet 2021 à juin 2025, par laquelle Le Cégep Marie-Victorin s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de diffusion de cours de préparation à la retraite, pour une somme maximale de 345 384,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18682;
- 2 - d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1219172001

---

**CE21 1046**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte modifiant la durée du droit superficiaire entre la Ville de Montréal et Tennis Canada – Stade Jarry pour les lots du superficiaire constitués des lots 3 302 833, 3 302 834, 3 302 836 et 3 302 837 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Montréal, comprenant le bâtiment sis au numéro 285, rue Gary-Carter, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension et les lots du tréfoncier constitués des lots 3 302 832 et 3 302 835 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée du droit superficiaire d'une période additionnelle de 17 mois, soit du 31 juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 et à remplacer l'option de prolongation de 20 ans pour la remplacer par une option de prolongation de 10 ans, et ce, selon les termes et conditions qui seront établis par les parties lors de l'exercice de l'option de prolongation de la propriété superficiaire.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1214501002

---

**CE21 1047**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet d'une deuxième prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'un superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'un site de transbordement de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures et du réseau routier et du Service de la mobilité, pour un loyer total de 139 097,76 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1215323003

---

**CE21 1048**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de prêt d'espace extérieur, à titre gratuit, par lequel la Ville de Montréal permet à la Société de développement commercial de Wellington, pour une période de cinq mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, l'utilisation des paliers supérieurs 8 & 9, du stationnement Ethel, sis au 4000, rue Ethel, pour la tenue d'activités et d'événements ponctuels durant la saison estivale 2021, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prêt d'espaces extérieurs. Le montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 144 788 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1215323001

## CE21 1049

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 112 000 \$ aux organismes ci-après indiqués, pour l'année 2021, pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, pour l'organisation de 11 événements dans le cadre du premier dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2021;
- 2 - d'accorder à ces mêmes organismes, une aide bonifiée de 10% de la subvention, totalisant la somme maximale de 11 200 \$, pour des dépenses allouées à la mise en place de mesures sanitaires pour répondre aux exigences de la santé publique;

### PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2021

Dépôt 1 - 1<sup>er</sup> avril 2021

Événements	Organismes	Soutien recommandé	Aide bonifiée
<b>Volet 1 : International</b>			
Série Mondiale de basketball 3X3 FIBA	Basketball Montréal	25 000 \$	2 500 \$
<b>Volet 2 : National</b>			
Essais Nationaux 2021	Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse	7 000 \$	700 \$
Festival Jackalope	Skateboard Québec	10 000 \$	1000 \$
Challenger Celtique 2021	Le Club de Volleyball Celtique	4 000 \$	400 \$
La Classique d'athlétisme de Montréal	La Classique d'athlétisme de Montréal	8 500 \$	850 \$
<b>Volet 3 : Métropolitain</b>			
Triathlon de Verdun 2021	Triathlon Élite Développement	7 000 \$	700 \$
Course Saint-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect inc.	8 500 \$	850 \$
Série BougeBouge EST de Montréal	BougeBouge	6 000 \$	600 \$
Série BougeBouge OUEST de Montréal	BougeBouge	9 000 \$	900 \$
OCM Les Classiques Notre-Dame	On court Montréal	12 000 \$	1200 \$
Triathlon Esprit de Montréal	ISM Sports Association Inc.	15 000 \$	1500 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1218816001

**CE21 1050**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 513 243 \$, incluant les frais de jury, à différents projets d'organismes communautaires ou culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Patrimoines montréalais: une mise en valeur dans les quartiers 2021 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM);

<b>Cocontractants</b>	<b>Montants</b>
ARCMTL	30 000 \$
Centre international d'art contemporain (CIAC)	30 000 \$
Collectif d'animation l'Autre Montréal	19 000 \$
Écomusée du fier monde	30 000 \$
Fonderie Darling	15 300 \$
Fondation Héritage Montréal	22 000 \$
Les anciennes troupes militaires	15 000 \$
Les Rugissants	45 000 \$
MONA	25 500 \$
Musée Afro-Canadien	25 275 \$
Musée du Château Dufresne	30 000 \$
Musée des Hospitalières	30 000 \$
Musée de l'imprimerie	30 000 \$
Musée des ondes Emile Berliner	30 000 \$
Portrait Sonore	29 700 \$
Productions Chez-Nous (Chasse-Balcon)	30 000 \$
Château Ramezay pour le Regroupement des musées d'histoire	30 000 \$
Sœurs de la Charité de Montréal (Sœurs grises)	29 398 \$
Société pour la danse traditionnelle du Québec (SPDTQ)	15 500 \$
<b>Total des contributions :</b>	<b>511 673\$</b>
<b>Frais de jury</b>	<b>1 570\$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>513 243\$</b>

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1217233002

**CE21 1051**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 270 000 \$, à différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2021, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, projets relatifs au volet Insertion sociale des jeunes issus de la diversité dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>SOUTIEN</b>
<b>Ali et les princes de la rue</b>	« Notre jeunesse, notre société »	<b>50 000 \$</b>
<b>Clinique Juridique de Saint-Michel</b>	« Touche pas à mes droits! »	<b>40 000 \$</b>

<b>Événement Hoodstock</b>	« S.T.ARTS (Soutien technologique et les arts) »	<b>20 000 \$</b>
<b>Forum Jeunesse de Saint-Michel</b>	« Drop-in: ma vie, notre quartier »	<b>15 000 \$</b>
<b>Pour 3 points</b>	« De coach sportif à coach de vie »	<b>25 000 \$</b>
<b>Réseau citoyen de solidarité Iciéla</b>	« Montréal à notre image 2020-2021 - D'un réseau de leaders jeunesse à des communautés engagés »	<b>50 000 \$</b>
<b>Rue Action Prévention Jeunesse</b>	« Jeux de la Rue »	<b>50 000 \$</b>
<b>Cité des arts du cirque</b>	« La FALLA de Saint-Michel 2020 - Volet employabilité »	<b>20 000 \$</b>

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 000 \$, à différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2021, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, projets relatifs au volet Insertion sociale des jeunes issus de la diversité dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>SOUTIEN</b>
<b>Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI)</b>	« DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique codent »	<b>75 000 \$</b>
<b>Cybercap</b>	« TransiTion - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le numérique »	<b>60 000 \$</b>

- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutien financiers;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1218798002

## CE21 1052

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 1 000 000 \$ à la TOHU pour la mise en œuvre d'une programmation estivale articulée autour des arts du cirque et dans l'optique de revitaliser le centre-ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1217953004

---

### **CE21 1053**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000\$, incluant toutes taxes si applicables, au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du centre-sud-de-l'île-de-Montréal (Direction régionale de santé publique de Montréal, DRSP), cette somme ayant été octroyée par le MELCC à la Ville de Montréal pour la mise à jour, réalisée par la DRSP, des connaissances portant sur la qualité de l'air extérieur et les impacts sur la santé sur l'île de Montréal, la synthétisation et la vulgarisation des informations dans le but de produire le document destiné au public;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda à l'Entente entre la Ville de Montréal et la DRSP;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1217698001

---

### **CE21 1054**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 1 000 000 \$ à Art Souterrain pour la mise sur pied d'ateliers d'artistes temporaires dans les espaces vacants du centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1217953005

---

**CE21 1055**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 2 705 458,71 \$ (incluant la TPS et la TVQ, le cas échéant) à Tennis Canada - Stade Jarry du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 décembre 2022, de la façon suivante :
  - le 1<sup>er</sup> août 2021 : 796 441,40 \$;
  - le 1<sup>er</sup> février 2022 : 1 800 000 \$;
  - le 1<sup>er</sup> novembre 2022 : 109 017,31 \$.
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1214815001

**CE21 1056**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent pour une somme maximale totale de 200 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour consolider la chaîne entrepreneuriale en transition écologique dans le cadre du plan de relance économique - phase 2, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
Aquaforum	50 000 \$
Coop Carbone	50 000 \$
Institut de l'environnement, développement durable et économie circulaire	50 000 \$
Montreal Newtech	50 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent pour une somme maximale totale de 510 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour consolider la chaîne entrepreneuriale en transition écologique dans le cadre du plan de relance économique - phase 2, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
Conseil des industries durables	100 000 \$
Écotech Québec	150 000 \$
Esplanade	165 000 \$
Territoires innovants en économie sociale et solidaire	95 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1217952002

---

#### **CE21 1057**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'Institution Royale pour l'Avancement des Sciences (Université McGill) visant la participation de la Ville de Montréal au programme Laboratoire sur les politiques publiques (Policy Lab) dans le cadre du programme de maîtrise en politiques publiques de l'École Max Bell pour la période 2021-2022;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1218351001

---

#### **CE21 1058**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent à l'organisme ci-après désigné, pour un montant total de 49 456 \$, pour la période indiquée ci-dessous, à la suite du dépôt des projets 2021 – Agir pour les talents :

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>PÉRIODE</b>	<b>MONTANT</b>
Vestechpro, centre de recherche et d'innovation en habillement	Créer autrement : Développer des vêtements écoresponsables	Septembre 2021 - juillet 2022	49 456 \$

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent aux organismes ci-après désignés, pour un montant total de 901 149 \$, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à la suite du dépôt des projets 2021 – Agir pour les talents :

ORGANISME	PROJET	PÉRIODE	MONTANT
Bureau du cinéma et de la télévision du Québec	VFX/Animation : Pour une relance inclusive et innovante	Juillet 2021 - juin 2023	210 421 \$
Cégep du Vieux Montréal	La fabrication additive pour une relance innovante	Juillet 2021 - juin 2023	190 728 \$
Collège de Maisonneuve	Agir pour rehausser les compétences névralgiques - finissants en TIC	Juillet 2021 - janvier 2023	250 000 \$
Centre d'expertise et de recherche appliquée en sciences pharmaceutiques CERASP	Certification en production de thérapies avancées pharmaceutiques	Juillet 2021 - juin 2023	250 000 \$

2 - d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1218379001

## CE21 1059

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier et technique totalisant la somme de 2 594 750 \$, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel à projets Agir pour l'animation du centre-ville par les festivals et événements 2021;

Organisme	Montant recommandé
ACREQ - ELEKTRA	125 000 \$
Festival de films francophones CINEMANIA	125 000 \$
Festival de l'Inde	55 000 \$
Festival de musique de chambre de Montréal	125 000 \$
Festival du nouveau cinéma de Montréal	125 000 \$
Festival Fantasia	75 000 \$
Festival Haïti en Folie - 15 <sup>e</sup> édition	125 000 \$
Festival international de la littérature (FIL)	20 000 \$
Festival international de musique POP Montréal	100 000 \$
Festival MAPP_MTL	80 750 \$
Festival Mode + Design	125 000 \$
Festival Quartiers Danses / Danse Imedia O.S.B.L.	90 000 \$
Festival Zoofest & OFF-JFL	125 000 \$
Fierté Montréal	117 100 \$
Fondation Massimadi	83 400 \$
Funambules Medias	11 500 \$
La Pépinière Espaces Collectifs	125 000 \$
MOMENTA Biennale de l'image	25 000 \$
MOMENTA Biennale de l'image	30 000 \$

Montréal en fêtes	125 000 \$
MR-63	125 000 \$
MURAL	125 000 \$
MUTEK	125 000 \$
Productions Alma Viva	8 000 \$
Productions Nuits d'Afrique	54 000 \$
Société Québécoise d'Ensemble-Claviers	20 000 \$
Usine C	75 000 \$
Village de Noël de Montréal	125 000 \$
Village de Noël de Montréal	125 000 \$
	<b>2 594 750 \$</b>

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1216370024

---

#### **CE21 1060**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Techno-Contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un transformateur à sec 10MVA, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 384 476,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18632;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 530 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 11 530 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Techno-Contact inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1216989001

---

#### **CE21 1061**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de Robert Duval et Philippe Beaudin, à des fins de logement social, un immeuble d'une superficie totale de 6 967,7 mètres carrés, sur lequel est érigé le bâtiment sis au 3897, rue Bannantyne, constitué des lots 1 154 389 et 1 154 390 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle nord-ouest des rues Bannantyne et Hickson, dans l'arrondissement de Verdun, pour la somme de 10 500 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;

- 3- d'autoriser le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières, à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Robert Duval et Philippe Beaudin ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1214501006

---

### **CE21 1062**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer le droit de préemption pour acquérir de TFC Tubeenders and Fabricator of Canada inc., à des fins d'équipement collectif, un immeuble d'une superficie de 22 897,4 mètres carrés, constitué du lot 1 705 858 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection sud-est de la rue William MacDonald et de la 1<sup>ère</sup> avenue, dans l'arrondissement de Lachine, pour la somme de 7 000 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3 - d'autoriser le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières, à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4 - d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de TFC Tubeenders and Fabricator of Canada inc., si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1216037005

---

### **CE21 1063**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service des affaires juridiques pour procéder au transfert de titulaire au registre de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada afin que la Ville de Montréal soit inscrite comme titulaire des trois marques de commerce suivantes, cédées par la Société en commandite Stationnement de Montréal à la Ville de Montréal et non reprises par l'Agence de mobilité durable :
  - Stationnement de Montréal et dessin;
  - Stationnement de Montréal et dessin (couleur bleue);
  - Stationnement de Montréal;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 300 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1207999008

---

**CE21 1064**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter le Plan stratégique organisationnel 2021-2030 de l'Agence de mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1217999004

---

**CE21 1065**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'adopter la Politique montréalaise pour l'action communautaire;

2- de mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour en assurer la mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1208056001

---

**CE21 1066**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de *cyclovias* à Montréal pour 2021;

2 - d'autoriser une dépense de 200 000 \$ à cet effet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1218475004

---

**CE21 1067**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A53:P40-P44) - Du chaînage REM de la culée : 203+038 à 203+300;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1217211007

---

**CE21 1068**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A63 : P45-P46) - Du chaînage REM de la culée : 203+296.4 à 230+384.9;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1217211008

---

**CE21 1069**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2 : P18-P28) - Du chaînage REM de la culée : 202+300 à 202+630;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer, pour et au nom de la Ville, l'Avis de non objection.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1217211009

---

**CE21 1070**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 10 juin 2021 au 2 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1218214009

---

**CE21 1071**

Il est

RÉSOLU :

de céder l'exposition « Kuugaaluk : sur les traces de nos ancêtres » à l'Institut culturel Avataq, organisme culturel des Inuits du Nunavik.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1213815002

---

**CE21 1072**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser M<sup>e</sup> Nicolas Dufresne à poser sa candidature à titre de fiduciaire au sein de la Commission de la caisse commune des régimes de retraite de la Ville de Montréal, en vue de sa nomination par les personnes désignées appropriées, pour un mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1213376001

---

**CE21 1073**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles, au Service de l'environnement, à signer le formulaire d'autorisation et de consentement pour permettre l'échange d'informations entre la Ville de Montréal, RECYC-QUÉBEC et Investissement Québec relativement à la réalisation d'une étude visant à établir un diagnostic de la situation actuelle des centres de tri au Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1211151002

---

**CE21 1074**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'adopter le document de vision territoriale intitulé *Projet de ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité*;
- 2 - de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour consulter la population de façon innovante et pour lancer un exercice de cocréation afin de discuter collectivement sur le Projet de ville.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1210335001

---

**CE21 1075**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le nouveau plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi 2021-2023.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1213079001

---

**CE21 1076**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le Plan d'action de la Ville de Montréal en matière de valorisation de la langue française 2021-2024;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 275 000 \$ pour 2021, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Bureau des relations gouvernementales et municipales;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1218665001

---

**CE21 1077**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période d'avril 2021 à mars 2022 pour un montant de 8 500 Euros (12 516 \$ CAD approximativement);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1218021005

---

**CE21 1078**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de modification à l'article 91 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* afin d'en retirer l'échéance du 31 mars pour le dépôt au greffier des états et rapports financiers.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1210573001

---

**CE21 1079**

Il est

RÉSOLU :

de renouveler le mandat de messieurs Renaud Coulombe (président), Karel Mayrand (vice-président), Pierre Bouchard et Claude Michaud comme membres du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, pour une période de trois ans, prenant effet le 4 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1214689002

---

**CE21 1080**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de Mme Danièle Thiboutot, jusqu'au 31 juillet 2022, de Mme Debbie Chiaro, jusqu'au 27 novembre 2023, et de M. Pierre Bouchard, jusqu'au 22 mars 2024, à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance;
- 2- d'approuver la nomination de Mme Sergine Hountondji à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance, jusqu'au 6 juin 2024;
- 3- de désigner M. Pierre Bouchard président du conseil d'administration et Mme Danièle Thiboutot au poste de vice-présidente.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1213867001

---

**CE21 1081**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Politique montréalaise pour l'action communautaire : Rapport et recommandations » selon les orientations formulées dans la réponse du comité exécutif;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Projet de la politique montréalaise pour l'action communautaire : Rapport et recommandations ».

Adopté à l'unanimité.

30.019 1214320008

---

**CE21 1082**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 339 600,14 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en architecture et en génie du bâtiment pour la rénovation de la salle de tir, de la dalle à l'entrée des employés, l'aménagement d'un local de visiocomparution dans le bloc de détention, le remplacement de trois unités de ventilation au toit et autres travaux connexes au Centre Opérationnel Nord, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Groupe Marchand Architecture et Design inc. (CG19 0436);
- 2- d'autoriser une dépense de 143 238,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 241 441,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1210805001

---

### **CE21 1083**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la modification à la répartition aggro-locale de l'enveloppe de 15 M\$, reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, pour le plan d'action pour la relance économique du centre-ville afin qu'une somme de 6 M\$ soit de la compétence de la ville centre;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à procéder à une correction, à hauteur de 1 M\$, à l'imputation du virement à l'arrondissement de Ville-Marie autorisé par la résolution CE21 0607, afin que ce dernier soit conforme au plan d'action pour la relance économique du centre-ville approuvé par le ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1210191002

---

### **CE21 1084**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ en provenance du PDI 2021 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers le PDI de l'arrondissement de Verdun;
- 2 - d'autoriser un transfert de crédits autorisés de 1 000 000 \$ du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers l'arrondissement de Verdun relativement à la réalisation de travaux de compensation à la plage de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1218172001

---

### **CE21 1085**

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'un soutien financier totalisant un montant de 40 000 \$, provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), et ce, dans le cadre du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région - Appui pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière.

Adopté à l'unanimité.

30.023 1217500001

---

**CE21 1086**

Vu la résolution CA21 22 0133 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 10 mai 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le virement de 364 820 \$, taxes incluses, montant assumé par le SGPI au montant de 425 776,51 \$, taxes incluses, assumé par l'arrondissement, pour une dépense totale de 790 596,51 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation des vestiaires de la piscine Saint-Henri.

Adopté à l'unanimité.

30.024 1218763002

---

**CE21 1087**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 13 800 000 \$, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb;
- 2 - d'effectuer les virements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.025 1218126003

---

**CE21 1088**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 301 399,95 \$, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ces travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb.

Adopté à l'unanimité.

30.026 1217231019

---

**CE21 1089**

Vu la résolution CA21 30 06 0174 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles en date du 1<sup>er</sup> juin 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 679 726,87 \$, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs entrées de service en plomb et de procéder au virement de fonds vers l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.027 1214281020

---

**CE21 1090**

Vu la résolution CA21 12132 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 1<sup>er</sup> juin 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 324 944,39 \$, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs entrées de service en plomb.  
Adopté à l'unanimité.

30.028 1217715014

---

**CE21 1091**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de relever du secret professionnel et du privilège relatif au litige Me Cassandre Louis à l'égard des communications entre elle et sa cliente, Ville de Montréal, qui ont eu lieu dans le cadre de la négociation des ententes et de la conclusion des divers documents de règlement hors cour dans les dossiers du Tribunal administratif du Québec numéro SAI-M-252652-1610 et de la Cour supérieure numéro 500-17-096246-163, incluant la signature de la quittance du 5 août 2019, le tout en vue de son interrogatoire ou témoignage dans le dossier de la Cour supérieure 500-17-112389-203.

Adopté à l'unanimité.

30.029 1218239001

---

**CE21 1092**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Direction des affaires civiles à demander à la Cour d'appel la permission d'interjeter appel de la décision de la Cour supérieure rendue le 10 mai 2021 et rejetant la demande en irrecevabilité de la Ville de Montréal à l'égard de la demande en justice de Jacob Cohen et al.

Adopté à l'unanimité.

30.030 1213219002

---

**CE21 1093**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.031 1212675034

---

**CE21 1094**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prorogation de l'option d'achat par laquelle la Ville réserve au bénéfice de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), pour une période supplémentaire débutant le 17 juillet 2021 jusqu'au 31 août 2021 inclusivement, un immeuble situé au quadrant sud-est des boulevards Saint-Laurent et De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 2 160 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 887,2 mètres carrés, le tout en reconduisant tous autres termes et conditions stipulés à l'option d'achat.

Adopté à l'unanimité.

30.032 1219117001

---

**CE21 1095**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan de l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

30.033 1211887001

---

**CE21 1096**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les ordonnances jointes au présent dossier décisionnel modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire des six arrondissements suivants : Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Plateau-Mont-Royal, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro et Rosemont–La Petite-Patrie et portant les numéros :

- Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : Ordonnance numéro 3-5;
- LaSalle : Ordonnance numéro 6-2;
- Le Plateau-Mont-Royal : Ordonnance numéro 12-6;
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : Ordonnance numéro 8-7;
- Pierrefonds-Roxboro : Ordonnance numéro 11-3;
- Rosemont–La Petite-Patrie : Ordonnance numéro 14-2.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1216717001

---

**CE21 1097**

Vu la résolution CA21 28 112 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève en date du 4 mai 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1219099003

---

**CE21 1098**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1200867001

---

**CE21 1099**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter une zone de logement abordable.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1217252002

---

**CE21 1100**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'insérer à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1214863001

---

**CE21 1101**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 504 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des écocentres, l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat de stations, d'équipements et de terrains pour l'amélioration de la qualité de l'air », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1218247001

---

**CE21 1102**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital Royal Victoria », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital Royal Victoria »;
- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire;
- 3- de soumettre les dossiers à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne les assemblées publiques de consultation prévues conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1217400001

---

**CE21 1103**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Règlement R-177-2 modifiant le Règlement R-177-1 autorisant un emprunt additionnel de 721 397 589 \$ pour financer le projet du Prolongement de la ligne Bleue afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 550 700 000 \$ pour un terme maximal de trente (30) ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1217945004

---

**CE21 1104**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « parc Dan-Hanganu » le parc Elgar, situé dans l'arrondissement de Verdun et constitué d'une partie du lot numéro 4 163 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1219026008

---

**CE21 1105**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer le prolongement de l'avenue Brock Sud, situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et constitué d'une partie du lot 5 907 756 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ainsi que la terrasse de la Rotonde, située dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest, et comprise entre la rue Saint-Jacques, le boulevard des Tanneries et la voie d'accès à l'autoroute Décarie (bretelle G).

Adopté à l'unanimité.

40.011 1219026009

---

**CE21 1106**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « complexe sportif Saint-Jean-Vianney » le centre sportif et culturel du Collège Saint-Jean-Vianney situé au 12640, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1209026001

---

**CE21 1107**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1218199001

---

**CE21 1108**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique (RCG 08-035).

Adopté à l'unanimité.

40.014 1214863002

---

**CE21 1109**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt des états financiers 2020 de BIXI Montréal, le tout conformément à l'article 4.2.4 de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1214368003

---

**CE21 1110**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan annuel 2020 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1218247002

---

**CE21 1111**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1210029002

---

**CE21 1112**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1210029003

---

**Levée de la séance à 10 h 55**

70.001

---

Les résolutions CE21 1011 à CE21 1112 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

Yves Saindon  
Greffier de la Ville